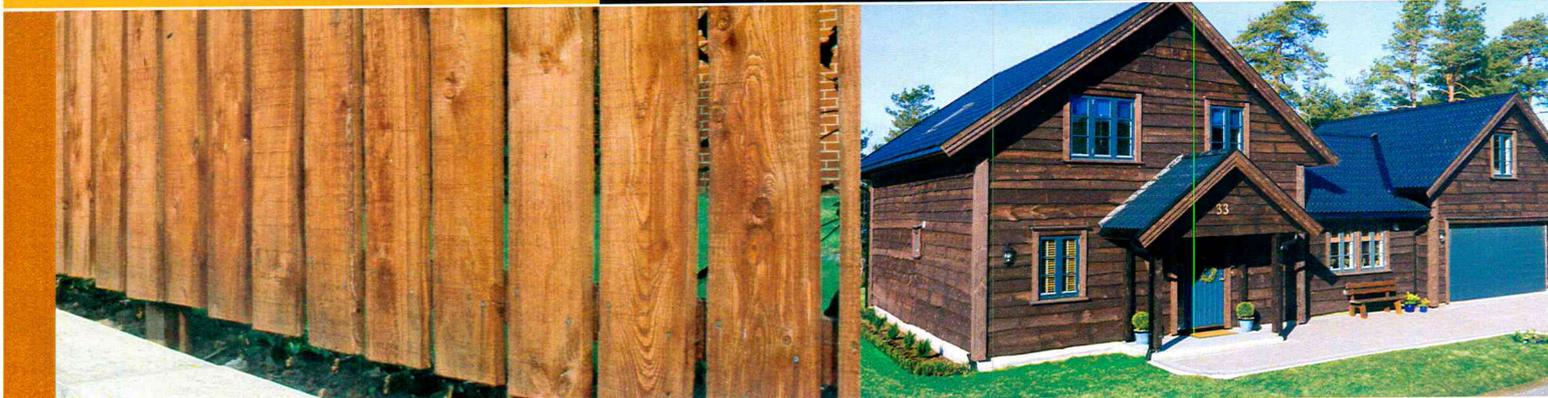




Arch
Protection
du Bois

Additif Brun pour TANALITH® E



NOUVEAU

TANATONE®

BOIS TRAITÉ SOUS PRESSION AVEC
UNE COULEUR INTÉGRÉE



- TANATONE® est un additif brun en phase aqueuse, se diluant très facilement dans la solution de traitement TANALITH® E.

- Additif appliqué par le procédé vide et pression pénétrant en même temps que la solution de traitement.

- Additif qui donne au bois traité une couleur brune attrayante, évitant ainsi l'application d'un produit de finition.

- Fait partie de la gamme de produit TANALITH® - une marque de confiance offrant une efficacité de qualité.

- Développé pour des utilisations en contact ou non avec le sol.

- Idéal pour les clôtures, et les bois de jardin bruts de sciage.

- Produit disponible en IBC de 1000 kg ou Bidon de 25 kg.



Arch
Protection
du Bois

B.P. 2016, 28 rue Jean Jaurès,
78132 Les Mureaux Cedex
Tel: 00 33 (0)1 30 99 98 88
Fax: 00 33 (0)1 30 99 31 40
E-mail: apboisinfos@archchemicals.com
www.archtp.com

Unique
SOLUTION

FICHE TECHNIQUE



présentation

DESCRIPTION

TANATONE® E 3950 est un additif brun en phase aqueuse s'utilisant en complément de la solution de traitement prête à l'emploi TANALITH® E. Le bois traité avec cette solution est étiqueté bois traité par autoclave vide pression TANATONE® avec couleur incorporée.

APPLICATION

Ajouter l'additif à la solution prête à l'emploi de TANALITH® E et traiter le bois en autoclave par le procédé d'imprégnation vide et pression.

RÔLE

Donner au bois traité une coloration brune et éviter ainsi d'appliquer un produit à la brosse durant la mise en œuvre.

DOMAINE D'EMPLOI

Idéal pour les clôtures, et les bois de jardin bruts de sciage. Le meilleurs résultats se trouveront sur des bois propres, secs, et qui n'ont pas subi le grisaillement par les intempéries.

principales propriétés

ASPECT

Liquide brun opaque

CLASSIFICATION DE DANGER

TANATONE® E 3950 est classé comme sensibilisant avec la peau. Le produit concentré doit être manipulé en utilisant un système qui élimine tout contact avec la peau.

INFLAMMABILITÉ

Produit non inflammable

CONDITIONNEMENT

Il y a le choix entre deux options (les deux en plastique) :

IBC de 1000kg

Bidon de 25kg

STOCKAGE

Protéger du gel et des hautes températures. A stocker au dessus de 0°C et en dessous de 30°C.

CONSERVATION

Jusqu'à un an après sa date de fabrication. Après l'ouverture de l'emballage, le produit doit être consommé dans les 6 mois.

modalités d'emploi

UTILISATION

TANATONE® E 3950 doit être ajouté uniquement à la solution de traitement de TANALITH® E (par un système de dosage éliminant tout contact avec la peau) et non pas au concentré. La solution obtenue est injectée dans le bois avec un autoclave vide et pression. Nous consulter pour toute information complémentaire, notamment concernant la compatibilité de l'installation avec le produit.

MÉLANGE

TANATONE® E 3950 se disperse facilement dans la solution prête à l'emploi de TANALITH® E. Il est important de mélanger l'additif de façon homogène à l'ensemble de la solution de traitement. L'additif doit donc être ajouté lors de la préparation d'un mélange de TANALITH® E.

La concentration d'emploi du TANATONE® E 3950 est de 1% pour une concentration minimum de 2,8% m/V pour la TANALITH® E3499 et 2,5% m/V pour la TANALITH® 3492. Cette concentration fut optimisée pour assurer une bonne stabilité et une couverture homogène du bois. Par conséquent, il ne faut pas s'éloigner de cette valeur.

$$\frac{\text{Volume de solution de traitement}}{100} \times 1\% = \text{Nombre de kg de TANATONE® E 3950 à ajouter.}$$

CONTRÔLE QUALITÉ

Le contrôle de la concentration de TANALITH® E peut se faire à l'aide d'un densimètre. Il n'existe pas de méthode d'analyse de terrain pour déterminer la concentration de TANATONE® E 3950 dans la solution. Il est donc important d'enregistrer les consommations et de les vérifier par un contrôle hebdomadaire ou mensuel de l'état des stocks. De fortes différences entre les stocks réels et les stocks calculés par rapport aux consommations devraient être signalés à Arch Protection du Bois.

TRAITEMENT DU BOIS

Le bois doit être propre et ne doit pas comporter de revêtement de surface, de la glace ou de la neige.

Ecorce et sciures doivent être enlevées.

Le bois ne doit pas indiquer des signes d'attaque par des bactéries, des champignons de bleuissement, des champignons de pourriture du bois ou des insectes xylophages.

Le bois doit être séché à une humidité inférieure à 28 % ou à un taux d'humidité spécifié.

Les feuillards ne doivent pas être trop serrés afin de faciliter la pénétration de la solution de traitement dans le paquet.

TANATONE® E 3950 ne masquera pas ou n'atténuera pas le grain du bois. Il ne masquera pas totalement les discolorations dues aux intempéries, à la saleté, aux champignons de bleuissement et à des défauts du bois.

Seuls les cycles de traitement donnés par le service technique d'Arch doivent être utilisés.

ROTATION DE LA SOLUTION

Il est recommandé de traiter au moins une charge par semaine pour maintenir la stabilité de la solution de traitement.

STOCKAGE DU BOIS TRAITÉ

Après imprégnation, le bois traité doit être stocké sur une aire d'égouttage à l'abri des intempéries (pluie, neige, lumière directe du soleil, etc.), jusqu'à ce que la surface soit sèche (habituellement 48H).

aspects santé et sécurité

MANIPULATION

TANATONE® E 3950 doit être manipulé en limitant au maximum son exposition aux opérateurs. Le dosage doit se faire à travers un système qui élimine le contact avec la peau. Un tel système doit être installé en permanence et régulièrement entretenu. En fin de bidon/IBC, vider le plus possible de produit par l'intermédiaire de la pompe de dosage. Lorsque le produit ne peut plus être pompé, détacher avec précaution le bidon/IBC du raccord et ajouter une large quantité d'eau de rinçage. Ajouter cette eau de rinçage à la cuve de mélange, en vidant le plus possible. Lorsqu'un contact est nécessaire, l'opérateur doit porter un masque et une combinaison de protection, ainsi que des gants imperméables.

Une fois mélangé, avec de la solution de traitement TANALITH® E, les précautions de manipulation appliquées à la TANALITH® E doivent être suivies. Les opérateurs doivent surveiller tout signe d'irritation de la peau et le rapporter à l'équipe de direction pour obtenir un avis médical.

PRODUIT RÉPANDU

TANATONE® E 3950 ne doit en aucun cas se déverser dans les égouts. Utiliser un matériau inerte pour absorber tout produit répandu. Placer le matériau dans un container en plastique ou métal et le stocker en attendant la destruction dans un endroit sécurisé.

DESTRUCTION

Lors de la destruction, TANATONE® E 3950 doit être considéré comme un déchet industriel détruit selon la réglementation en vigueur.

Une fois mélangé à la solution de TANALITH® E, les instructions de destruction de la TANALITH® E s'appliquent.

Les containers vides doivent être entièrement rincés et l'eau de lavage peut être utilisée dans la cuve de travail. Ne pas verser les eaux de rinçage à l'égout.

Le fabricant des IBCs propose un service de collecte pour ses containers.

Les containers vides et propres peuvent être envoyés en destruction dans des centres industriels en suivant la réglementation locale ou recyclés localement. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés pour stocker de l'eau potable, ou contenir des aliments.

aspect environnemental

Comme pour tous les produits chimiques, des précautions doivent être prises pour éviter toute contamination de l'environnement par le sol, ou les cours d'eau.

précautions

Merci de vous assurer d'avoir pris connaissance de la Fiche de Données de Sécurité fournie par Arch Protection du Bois avant d'utiliser le produit.

informations

Arch Protection du Bois actualise ses documentations lorsque nécessaire. Merci de vous assurer que les documents que vous utilisez sont à jour.

Pour toute information, contacter Arch Protection du Bois à l'adresse ci-dessous.

ARCH PROTECTION DU BOIS

B.P. 2016, 28 rue Jean Jaurès, 78132 Les Mureaux, Cedex

Tel: 01 34 74 62 48 Fax: 01 30 99 31 40

E-mail: apboisinfos@archchemicals.com ou advice@archchemicals.com

Web: www.archtp.com

EN CAS D'URGENCE, TELEPHONER +44 (0)208 762 8322 (24H/24)*

*n'utiliser ce numéro qu'en cas de pollution environnementale



BS EN ISO 9001
FM 1636



Responsible Care

© Copyright 2007 Arch Timber Protection.

© TANALITH et TANATONE sont des marques déposées par Arch Timber Protection.

Clause de non-responsabilité : Bien que tout ait été mis en oeuvre pour garantir la précision et la fiabilité des informations contenues dans ce document, Arch Timber Protection n'assume aucune responsabilité à cet effet et aucune responsabilité ne pourrait être invoquée en relation avec ces informations.

Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en oeuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.